

..*..*..*..*..*..*..*

..*..*..*..*..*..*..*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN

Le vingt neuf novembre deux mille vingt deux , à dix sept heures quinze , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 23 novembre 2022

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente
Mesdames AMADEI Corinne – CASPERS Mauricette (arrivée au point n° 3) - SENEZ Jean-Pierre- FERMEN Claudine
- DEMAREST Danièle (arrivée au point n° 3) - CUISSE Marie-Line – REGNIEZ Renée – DRAPIER Régine

Absents :
Madame CASPERS Mauricette (jusqu'au point n° 2)
Monsieur DEVRED Sylvain
Madame DEMAREST Danièle (jusqu'au point n° 2)

Excusé : Monsieur DELARUE Laurent

MODIFICATIONS BUDGETAIRES
FOYER LOGEMENTS

Pour permettre de passer de deux amortissements sur le budget du Foyer logements soit :

- L'immobilisation 2184/2022/3 pour 6.21 €
- L'immobilisation 2188/2007/1 pour 72,19 €

Madame la Présidente propose de procéder à la modification de crédits suivante :

- ARTICLE 6188 – Autres frais divers -78.40 €
- ARTICLE 68112 – Dotations aux amortissement +78.40 €

La Commission Administrative,
Vu l'exposé de Madame la Présidente du CCAS,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Autorise Madame la Présidente à procéder à la modification de crédits suivante

- ARTICLE 6188 – Autres frais divers
- ARTICLE 68112 – Dotations aux amortissement

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Maryline LUCAS



Le Président du CCAS GUESNAIN certifie que le présent acte réceptionné par le Sous-Prefet de DOUAI le 5.12.2022, publié ou notifié le 5.12.2022 est exécutoire le Président,

